

Politique relative à la gestion de risques

Bien-fondé et liens avec notre vision, notre mission et nos valeurs

L'organisme SP Canada s'est engagé à veiller à la mise en place de pratiques adéquates en matière de gestion de risques en vue de protéger ses actifs et de garantir l'accomplissement de sa mission. L'adoption de pratiques rigoureuses quant à la gestion de risques constitue une composante essentielle de la bonne gouvernance. L'objectif de la présente politique n'est pas d'éliminer le risque, mais de faire en sorte que le concept de risque soit compris par tous au sein de l'organisme et considéré comme l'un des aspects de nos activités quotidiennes.

Objectif

La Politique relative à la gestion de risques a pour objectif de faire en sorte que les risques puissent être cernés, surveillés et signalés à tous les échelons de SP Canada et que des mesures visant à atténuer ces risques soient mises en place lorsque cela peut se faire concrètement et de manière efficiente.

Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les échelons et à tous les bureaux de SP Canada.

Approbation

Cette politique a été approuvée pour la première fois par le conseil d'administration de SP Canada le 26 février 2015.

Détails

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	Février 2016
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2021

L'organisme SP Canada s'est engagé à assurer la protection de ses actifs ainsi que l'accomplissement de sa mission.

L'élaboration de pratiques et de procédures en matière de gestion de risques par l'organisme SP Canada répond au besoin de celui-ci de protéger les actifs qu'il a acquis au fil du temps. Pour mettre en place et soutenir une culture adéquate au chapitre de la gestion de risques, SP Canada prendra les mesures suivantes :

- inciter les membres du personnel et les bénévoles à signaler au maître d'œuvre de la présente politique (vice-président des services d'entreprise) tout ce qui, selon eux, constitue un risque;
- désigner une personne responsable pour chacun des secteurs de risque à considérer en priorité;
- surveiller en permanence tout contexte de risque pour l'organisme et, grâce à un travail de collaboration, cerner les nouveaux risques ou les changements touchant les risques existants, puis élaborer des plans permettant d'agir en conséquence de ces changements ou nouveaux risques;
- déterminer et recommander des mesures supplémentaires visant à atténuer les risques afin de renforcer la protection des actifs de SP Canada;
- fournir chaque année au comité des finances, de l'audit et de la gestion des risques (comité FAGR) un rapport d'évaluation décrivant la situation relative aux divers risques auxquels l'organisme est exposé ainsi que les mesures d'atténuation des risques mises en place par ce dernier;
- miser sur la collaboration et la consultation pour explorer de nouvelles pratiques et procédures visant à atténuer encore davantage les risques;
- mettre en place des mesures consistant à réduire les risques de sorte que l'organisme SP Canada soit exposé à des degrés de risque moindres;

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	Février 2016
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2021

- procéder à un transfert de risques à des tierces parties, tels des assureurs, des fournisseurs ou d'autres tiers, lorsque cela peut se faire de façon efficiente.

Maître d'œuvre

Le vice-président des services d'entreprise de SP Canada est le maître d'œuvre de la présente politique. Il soumettra régulièrement au comité FAGR des rapports sur les activités de l'organisme en matière de gestion de risques. Ce comité fournira des rapports similaires au conseil d'administration de SP Canada.

L'équipe de la haute direction est autorisée à élaborer des procédures détaillées relativement à l'application de cette politique.

Surveillance et conformité

Il incombe au vice-président des services d'entreprise, conjointement avec les autres membres de l'équipe de la haute direction et le comité FAGR, de diriger les activités de surveillance de l'application des orientations de la présente politique ainsi que de veiller au respect des modalités de cette dernière. Le vice-président des services d'entreprise travaillera en collaboration avec le personnel concerné pour assurer la conformité à cette politique.

Politiques et lois connexes

La présente politique et celles qui sont applicables en matière de finances constituent le cadre de directives selon lesquelles SP Canada mène ses activités, ses campagnes et ses événements.

Révision

Cette politique doit être passée en revue au moins tous les cinq ans à compter de sa date d'approbation, soit à partir du 26 février 2015.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	Février 2016
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2021

Définitions :

Équipe de la haute direction – Groupe d’employés occupant les postes de direction les plus élevés de SP Canada, soit le président et chef de la direction, les présidents des divisions, les vice-présidents principaux et les vice-présidents. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président et chef de la direction peut modifier la composition de l’équipe de la haute direction, au besoin.

SP Canada – Guide des politiques	
<i>S’applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d’administration de SP Canada le 26 février 2015
<i>Dernière révision :</i>	Février 2016
<i>Prochaine révision :</i>	Février 2021